

## PAROLES D'ACTEUR

« L'ALEC SE POSITIONNE  
EN TANT QUE MÉDIATEUR  
DE L'OFFRE ET  
DE LA DEMANDE »



**Philippe MICHAUD**

Directeur de l'Agence locale  
de l'énergie et du climat

Dans le cadre des objectifs ambitieux précisés par la loi transition énergétique d'août 2015, l'Agence locale de l'énergie (Alec) porte le Service public de rénovation énergétique de l'habitat (Spreh). Ce service de proximité vise à massifier les rénovations de logements dans un souci de qualité et d'efficacité, avec l'objectif d'améliorer le pouvoir d'achat, la valeur patrimoniale et le bien-être des ménages, tout en développant le marché au bénéfice des entreprises locales. Il cherche à simplifier une offre de service, encore très éparse et s'attache à accompagner tous les acteurs. L'Alec se positionne en tant que médiateur de l'offre et de la demande, une sorte de tiers de confiance et de boussole au profit des nombreux acteurs qui interviennent dans ce domaine : entreprises du bâtiment, maîtrise d'œuvre, porteurs de projet de rénovation individuelle, copropriétaires, syndicats, banques, énergéticiens et, bien sûr, les collectivités locales et les acteurs publics.

Le but est de fédérer et structurer cet écosystème dans le cadre de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat des territoires Marseille Provence et du Pays d'Aubagne ; la Plateforme de la maison énergie, habitat, climat portée par le CPIE du Pays d'Aix menant la même démarche sur le terri-

toire aixois, avec une dynamique qui s'étend actuellement à l'ouest du territoire afin d'offrir à tous les habitants de la Métropole un service identique.

Alors que le gouvernement annonce le déblocage de 14 milliards d'euros pour atteindre l'objectif de 500 000 rénovations annuelles en France, on constate une convergence des politiques publiques de l'habitat, du logement et de la rénovation énergétique, l'objectif de mise en place d'un guichet unique étant de plus en plus fréquemment énoncé.

Dans ce contexte, en tant que structure d'appui local, nous proposons d'apporter notre contribution à la structuration de politiques publiques métropolitaines communes entre les acteurs de l'habitat et de l'énergie – le PLH et le Plan climat air énergie métropolitain constituent à cet égard d'excellentes opportunités de collaboration. Le budget énergie des ménages augmentant inexorablement, la prévention des risques de précarité énergétique constitue un enjeu socio-économique mal connu et mal évalué. Un des premiers axes de travail pourrait se porter sur la détection de risques de précarité énergétique dans les copropriétés, enjeu majeur de la Métropole.